

COMMUNE DE FARAMANS

Compte-rendu du Conseil Municipal

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023 à 20h00

Absente excusée : F. Ferraris.

1 - Restauration de la croix de mission de la place de l'Église : demandes de subventions

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le diagnostic effectué par un architecte du patrimoine sur la croix de mission située sur la place de l'Église montre que celle-ci demande des travaux de réfection et d'entretien : descellement, dépose et restauration de la croix, nouveau socle en pierre de calcaire dur, pour un coût estimé à 37 574 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Département de l'Isère : 11 272,20 € (30 %) ;
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 18 787,00 € (50 %) ;
- Commune : 7 514,80 € (20 %).

M. le Maire propose donc de déposer des demandes de subventions auprès de la Région et du Département pour les montants ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer lesdites demandes de subventions pour la restauration de la croix de la place de l'Église.

2 - Subvention exceptionnelle à l'AMF TELETHON

M. le Maire informe le Conseil Municipal du souhait du Conseil Municipal d'Enfants de soutenir des causes caritatives et humanitaires visant à améliorer la vie des personnes touchées par des maladies rares en faisant un don au Téléthon, qui a un rôle significatif dans la collecte de fonds pour la recherche médicale et le développement de traitements innovants. Ce souhait du CME doit être validé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer un don de 200 € au Téléthon.

3 - Personnel : participation à la protection sociale complémentaire en prévoyance

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance pour nos agents de pouvoir bénéficier d'une couverture prévoyance pour faire face aux aléas de la vie. Il propose d'allouer une participation financière de 10 euros par mois pour soutenir la souscription à une couverture prévoyance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une participation financière de 10 euros par mois pour les agents à temps complet, au prorata pour les agents à temps partiel, à compter du 01 janvier 2024 sous réserve que les agents justifient la souscription à une couverture prévoyance.

4 - Personnel : participation à la protection sociale complémentaire en santé

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance pour nos agents de pouvoir bénéficier d'une couverture complémentaire santé pour faire face aux risques de maladie. Il propose d'allouer une participation financière de 5 euros par mois et par agent pour soutenir la souscription à une couverture complémentaire santé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une participation financière de 5 euros par mois et par agent, à compter du 01 janvier 2024, sous réserve que les agents justifient la souscription à une couverture complémentaire santé.

Compte-rendu du Conseil Municipal des Enfants, du 16 Novembre 2023

1. REGLEMENT INTERIEUR

Les élus ont accepté, à l'unanimité, le règlement intérieur.

2. LES REALISATIONS:

- Cérémonie du 11 novembre :

Remerciements aux élus présents.

Une remarque d'une élue sur cette cérémonie : « On était présent pour honorer ceux qui sont morts pour que l'on vive »

G. Jouvhomme cite et commente quelques phrases du discours de Mr le Maire dont cette dernière :

« **Chers enfants, vous aurez demain la responsabilité de notre héritage.** »

- **Création d'un pumptrack** : Les travaux ont commencé. Beaucoup de difficulté en raison de la météo.

- **Aménagement du chemin piétonnier chemin des Chapelles** : C'est terminé.

- **Installation d'une table de ping-pong** : L'aménagement autour est fait. Elle peut être utilisée.

- **Pose de panneaux pour la sécurité des cyclistes** : Ils sont arrivés. Ils seront installés dans les prochaines semaines. Coût : 349.20€.

3. REPONSES A DES IDEES PROPOSEES :

4 idées paraissaient simples et Gérard Jouvhomme devait se renseigner :

- **Mettre un panneau 30 dans le village** : Il y a un panneau 30 à l'entrée ouest du village, un autre contre le mur en face de la pharmacie (pas très visible). Après discussion avec M. le Maire, on pourrait, avec l'accord du département, dessiner un 30 au sol,

- **Faire mettre des cages de foot à l'école du haut** : Vu avec Mme Chavance, directrice, qui est d'accord pour qu'on trace des cages sur le mur du préau de l'école primaire.

- **Avoir des cerceaux à la récréation** : Après discussion, le CME a décidé d'acheter 6 cerceaux de taille et de couleurs différentes.

- **Installer un filet dans la cour de l'école primaire pour arrêter les ballons** : Après discussion avec le Maire et les Adjoints, cette idée ne paraît pas réalisable pour des raisons esthétiques. La vue, à partir de la cour de l'école, est magnifique et appréciée de tous, il serait dommage de la gâcher avec un filet.

4. QUESTIONS DIVERSES

* **Intervention de Pascale BURLET pour le Téléthon** :

- Rappel sur le rôle du Téléthon.

- Actions prévues à Faramans le 8 décembre 2023 :

- Vente de bougies en lien avec les illuminations organisées par l'UPIF. 3€ le sachet de 10 bougies = 1€ pour le Téléthon.

- Animations (ateliers créatifs, défis sportifs) devant l'école maternelle à 16h30 avec vente de crêpes et boissons.

Il est proposé aux élus :

- d'être les ambassadeurs du téléthon en relayant les informations auprès de leurs camarades.

- de participer bénévolement aux animations du 8 décembre devant l'école maternelle à condition qu'ils soient accompagnés de leurs parents.

Le CME décide, après discussion, de faire un don de 200 € au profit du téléthon, d'écrire un mot pour informer leurs camarades des différentes animations.

* **Démission** : C'est avec une grande déception que nous apprenons la démission de Mélissa Van Beveren pour des raisons personnelles.

Nouvelle rubrique : que deviennent vos impôts locaux ?

A chaque compte-rendu, nous mettrons en évidence une thématique. Ce mois, nous allons vous présenter le budget consacré aux frais de personnel.

Dans le dernier compte-rendu du Conseil Municipal, on vous avait informé que le budget réel de fonctionnement de la commune est de l'ordre de 650 000 €.

Sur ce montant, 243 000 € sont consacrés aux frais de personnel (salaires, charges, diverses cotisations, etc.).

Cette somme peut paraître élevée.

Mais il faut savoir que les tâches des 10 agents communaux sont toutes nécessaires et pour 95% d'entre elles obligatoires.

Les 10 agents communaux correspondent à 6,7 équivalents temps plein.

Ceci fait un ratio de 1 agent pour 171 habitants (à comparer à une moyenne nationale de 1 fonctionnaire territorial pour 39 habitants).

En plus de la présence quotidienne du Maire, 1,5 adjoints sont présents tous les jours en Mairie. Il faut aussi savoir que le Maire, les Adjoints, les Conseillers délégués et les Conseillers municipaux fournissent du travail

chez eux et sur le terrain.

Cette implication des élus permet de ne pas avoir à employer un Directeur Général des Services (DGS). En effet, de plus en plus de communes salariant un DGS. Cette personne soulage les élus dans leur tâche. Avec les charges, l'emploi d'un DGS pour une commune comme FARAMANS coûterait environ 75 000 € de frais de personnels supplémentaires.

Une telle somme ne permettrait plus à la commune de fonctionner, d'investir et l'obligerait à augmenter les impôts locaux.

De plus, ce suivi au plus près du budget et des appels d'offres par les élus, eux-mêmes, permet de mieux négocier lors des achats et des investissements avec les entreprises.

Pour exemple, pour la création d'un équipement sportif équivalent, les prix obtenus par la municipalité de FARAMANS ont été 25% inférieurs à ceux obtenus par une commune (pour laquelle les négociations avaient été réalisés par un employé de la fonction publique).

Informations diverses

1. Information - Communication

En plus des comptes rendus du Conseil Municipal diffusés régulièrement et du Petit Renaillot (distribué en fin d'année), la municipalité de Faramans communique sur Panneau Pocket, sur Voisins vigilants et par l'intermédiaire de son site internet : www.faramans.fr.

2. Inscription rentrée scolaire de Septembre 2024

Pour les futurs élèves de Petites Sections, nés en 2021, et les nouveaux élèves se munir du livret de famille, du carnet de santé (vaccination obligatoire) et d'un justificatif de domicile.

Ensuite, se rendre en mairie pour obtenir le certificat d'inscription.

Puis, téléphoner à l'école (04 74 59 72 77) pour convenir d'un rendez-vous les mardis, jour de décharge de madame la directrice. Bien amener la fiche de renseignements complétée.

3. Nouvelle souscription en lien avec la Fondation du patrimoine

La Commune et l'Association du patrimoine religieux de FARAMANS vont lancer la restauration de la Croix de mission de la place de l'église.

Pour prendre connaissance du projet ou faire un don :

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/croix-de-mission-de-la-place-de-leglise-de-faramans

Vous pouvez aussi déposer votre don avec le bulletin correspondant à l'accueil de la Mairie

Pour rappel, **tout don effectué engendre une réduction d'impôts**, à hauteur de 66% du montant du versement.

Merci d'avance pour vos participations.

4. Avancée des travaux communaux

* Le cheminement doux entre le futur lotissement « Les combes » et le centre bourg (en passant devant la Résidence Séniors) est en cours de réalisation. Pour rappel, l'obligation de créer ce cheminement doux dans le cadre de la création de la Résidence Séniors nous a obligé de mettre le chemin de Chantemerle en sens unique.

* Chemin des Chapelles, un cheminement doux a été réalisé afin de relier l'école maternelle à la mini-crèche.

* La mise aux normes des terrains de football est en cours.

Les travaux du terrain « honneur » ont eu lieu la première quinzaine d'août.

Les travaux de restauration du terrain « annexe » de football sont en cours. Ce terrain sera praticable pour la reprise de la saison 2024-2025.

Les travaux de création d'un Pumptrack, d'une Aire de fitness, d'un Basket 3x3 et de deux Padels ont débuté. La météo capricieuse de cette fin d'année perturbe l'avancée de ces travaux.

* Afin de pouvoir accueillir de nouveaux professionnels de santé, dans de très bonnes conditions, la municipalité réalise une extension, de 320m², de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Les travaux ont débuté et devraient se terminer au plus tard mi-2025.

* Les travaux de la Résidence Séniors et du lotissement « Les Combes » portés par EVALLY Promotion ont débuté.

La livraison, de ces deux programmes, devrait être effective au second semestre 2024.

L'ensemble de ces chantiers va générer quelques perturbations : sens de circulation différents, nuisances sonores, présence accrue de camions, etc.

Au final, la commune sera dotée de nouveaux services, à destination de toutes les tranches d'âge de la population.

5. Liste des professionnels de santé

Les professionnels de santé suivant sont présents à l'Espace de Santé d'Autimont (situé au 17, chemin de La Porte Bleue) :

Médecin généraliste AILLET :	Prise de rendez-vous sur Doctolib - Dr AILLET Morgane
Médecin généraliste BREDY :	04 74 54 25 17
Médecin généraliste CATTIN :	04 74 57 91 78
Soins infirmiers :	04 74 20 35 33
Kinésithérapeute :	04 74 59 36 10
Orthophoniste :	06 71 41 76 66
Kinésiologue :	06 50 28 06 95
Psychologue-Psychothérapeute :	06 34 10 29 98
Ostéopathe :	06 43 14 94 58
Etiopathe :	06 51 55 50 73
Energéticienne (acupuncture) :	06 35 32 43 20
Réflexologue plantaire :	06 89 56 18 91
Psychomotricienne :	07 49 38 99 53

Une pédopsychiatre va rejoindre l'Espace de Santé d'Autimont d'ici mai 2024.

Le Cabinet dentaire (04 74 54 39 64) et la Pharmacie (04 74 54 27 06) sont restés dans leurs anciens locaux.

Depuis mi-septembre, une diététicienne, Pauline GARNIER (07 68 69 45 04) intervient dans des locaux communaux. Vous pouvez, dès à présent, prendre rdv avec elle.

L'Hypno thérapeute (06 52 38 33 51), la Masseuse énergéticienne (04 27 87 19 50), la Médiatrice en communication non violente (06 66 30 20 59) et la Magnétiseuse (06 30 68 58 06) exercent dans le Pôle médecine douce localisé au 119, montée de l'église.

Elles ont été rejoints depuis peu par :

- + Xavier DUHOUX (06 76 93 96 75), Thérapeute manuel - Méthode Poyet,
- + Audrey CHENAVAS (06 59 87 20 20), qui utilise la Bio-résonance.

Valérie MONIER (06 70 71 63 76) propose de la Gestalt Thérapie.

Enfin, la section ADMR (04 74 54 29 45) a ses bureaux au rez-de-chaussée de la maison GUILLOU Ludovic.

6. Autres professionnels dans des bâtiments communaux

Pour rappel, tous les vendredis après-midi, Mme Myrtille DANZO (architecte) est présente dans son local au 119, montée de l'église (cabinet en face de l'agence postale). Vous pouvez la contacter au 06 67 60 92 89.

7. Locaux disponibles

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, d'artisans, de professions libérales réglementées, de services, de professionnels de santé sont disponibles au centre bourg.

D'autre part, une zone artisanale portée par une société privée va voir le jour en face de l'ancienne usine Gilibert Remorques.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie : 04 74 54 22 97 mairie.faramans@gmail.com .

8. Commerces présents au Centre bourg :

- L'un Passe 04 74 85 84 48 Bar-Jeux-Tabac-Presse-Relais colis-Point vert,
- Boucherie du Suzon 04 74 54 34 89 Boucherie-Charcuterie,
- Boulangerie Michallon 04 74 54 33 23 Boulangerie-Pâtisserie,
- La Roselière 04 74 54 25 92 Restaurant-Pizzeria,
- Douceurs d'Autrefois 04 74 57 29 33 Livraison de repas à domicile,
- Desclics Paysan 04 74 57 29 33 Fruits, légumes, épicerie, laitages bio et/ou local, poisson, vin et spiritueux, etc... ,

• NC auto sports	06 75 09 25 97	Garage automobile,
• Ag Coif'	04 74 54 22 14	Salon de coiffure,
• BFinformatique	06 76 69 15 29	Dépannage informatique.

**En cette fin d'année, Christophe GUYOT a vendu son fonds de commerce de boucherie à Eric MOSCA.
Nous souhaitons beaucoup de réussite à Eric.**

Certains des commerces (Boucherie, Boulangerie, Coiffure, Livraison de repas, Dépannage informatique) exercent dans des locaux appartenant à la commune.

Leurs loyers permettent à la municipalité de maîtriser sa fiscalité.

Alors n'hésitez pas à franchir le pas et à pousser la porte de l'ensemble de nos commerçants et artisans.

9. Marché hebdomadaire

Le Marché hebdomadaire, du Mardi matin, a lieu sur la Place du Tailleur.

Vous pouvez retrouver vos commerçants ambulants habituels :

- Primeur SAID,
- Traiteur THIEBAULT,
- Vêtements RIVIERE.
- Œufs MANGE,
- Ferme du SOZEA,

10. Défibrillateur

Quatre défibrillateurs sont mis à la disposition de la population :

- Un sous le porche, entre la maison RAMU et l'Espace de Santé d'Autimont.
- Un autre est situé devant l'accueil du Golf.
- Un autre est positionné vers les sanitaires Est du Camping.
- Un autre est installé au Centre Equestre de Faramans.

11. Vidéo et Cartes postales de Faramans

La vidéo du village est disponible à l'accueil de la Mairie (15 € avec la clé USB).

D'autre part, des cartes postales (anciennes et récentes) du village sont aussi en vente à l'accueil de la Mairie.

12. Inscription sur les listes électorales

Le devoir civique de participer à la vie démocratique de notre communauté est une responsabilité que nous partageons tous.

Afin de garantir que chaque voix soit entendue, nous vous rappelons l'importance de vous inscrire sur les listes électorales. Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) ou avez récemment emménagé sur FARAMANS, c'est le moment idéal pour mettre à jour votre statut électoral.

L'inscription sur les listes électorales vous permettra de participer activement aux élections locales et nationales.

Si vous souhaitez vous inscrire, vous devez vous présenter à la mairie.

Munissez-vous de votre pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile récent.

Retrouvez toutes les informations communales sur www.faramans.fr

**La cérémonie des Vœux de la municipalité aura lieu le
Dimanche 7 Janvier 2024, à 11h30, au Centre culturel.**

Bonnes fêtes de fin d'année à vous toutes et tous !

Pour le Conseil Municipal de FARAMANS,
Votre Maire, Gilles BOURDAT

Festivités à venir :

Janvier	Samedi 6 Dimanche 7 Dimanche 7 Mardi 9 Dimanche 14 Vendredi 19 Dimanche 28	Assemblée générale du Club de Marche, 17h Vœux de la municipalité, à 11h30 Matinée Diots du Club Sportif Football-BOSS Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h Journée "Autour du mieux-être", organisée par l'U.P.I.F. Assemblée générale "La Fario des Eydoches", 20h Vente de Galettes de Faradanse et Boudins de l'ACCA "La Diane d'Autimont"	Salle des fêtes Salle des fêtes Stade de Balbins Salle de réunion Salle des fêtes Salle de réunion Salle d'animation
Février	Mardi 6 Dimanche 11 Samedi 17 Dimanche 18	Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h Vente de truites de "La Fario des Eydoches" Concours quadrettes " La Boule du Marais Matinée Boudins du Club Sportif Football-BOSS	Salle de réunion Salle d'animation Boulodrome, La Côte St And. Salle d'animation



LABOUCHERIE
du Suzon

54 rue centrale
38260 FARAMANS
04.74.54.34.89
ohalles.eric@gmail.com

